

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

1 - Identification de l'organisme qui passe le marché

Mairie de Nexon - 6, place de l'Eglise - 87 800 Nexon

Pouvoir adjudicateur : Madame le maire

☎ 05.55.58.10.19 📠 Fax : 05.55.58.33.50 Email : mairie.nexon@wanadoo.fr

2 – Objet du marché

Mise en séparatif du lotissement La Barrière à Nexon. Les prestations faisant l'objet de la consultation recouvrent notamment la mise en œuvre de réseaux séparatifs et la mise en œuvre d'un bassin de rétention/régulation des eaux pluviales et aménagement des alentours.

3 – Procédure de passation

Procédure d'appel d'offres ouvert (Art. 57, 58 et 59 du CMP).

4 – Mode de règlement du marché

Selon les règles de la comptabilité publique, les paiements s'effectueront en euros dans un délai global de 45 jours, par virement bancaire (mandat administratif).

5 – Décomposition en lots : Sans objet

6 – Variantes : Les candidats sont autorisés à présenter des variantes à leur offre de base

7 – Documents à produire :

Dans la première enveloppe intérieure : « candidature »

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise (article 44 du CMP) :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire,
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP,

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise (article 45 du CMP) :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés aux cours des trois derniers exercices disponibles,
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels,
- Attestations des contrats d'assurance souscrites,

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise (article 45 du CMP) :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,

Dans la seconde enveloppe intérieure :

Les offres seront rédigées en langue française, remises en deux exemplaires et comprendront les pièces suivantes :

- Acte d'engagement et ses annexes,
- CCAP,
- CCTP,
- Dossier technique particulier de l'entreprise comprenant un mémoire technique, un planning d'exécution proposé et engagé,
- Bordereau des prix unitaires (BPU)
- Devis quantitatif et estimatif (DQE)

8 – Jugement des candidatures et des offres

Sélection des candidatures selon les critères suivants :

- Les capacités techniques jugées sur les références produites, leurs certificats de capacité et le descriptif des moyens du candidat,
- Les capacités financières jugées sur le chiffre d'affaire de chacune des trois dernières années ne pouvant être inférieur à 5 fois l'estimation provisoire du chantier,
- Le montant des garanties souscrites ne pouvant être inférieur à l'estimation du marché.

Sélection des offres selon les critères suivants :

- Le coût global du projet associé à un coefficient de pondération de 50 % (notation sur 10 points),
- La valeur technique de l'offre associée à un coefficient de pondération de 30 % (notation sur 6 points),
- Le délai d'exécution associé à un coefficient de pondération de 20 % (notation sur 4 points).

9 – Modalité d'obtention du dossier :

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement, il est à retirer à :
ESPACE COPI PLAN rue Docteur Brésard 23000 GUERET ☎ 05.55.61.07.66

10 – Déroulement de la consultation

Date limite de réception des offres :

Avant **le 7 novembre 2008 à 16 heures** par envoi postal recommandé avec accusé de réception ou dépôt en mairie contre récépissé à l'adresse suivante :

Mairie de Nexon - 6, place de l'Eglise - 87 800 Nexon

Sous enveloppe cachetée portant la mention :

« Mise en séparatif du lotissement de la Barrière - NE PAS OUVRIR ».

Renseignements complémentaires

LARBRE INGENIERIE – 90, avenue de Louyat - 87100 Limoges

☎ 05.55.04.20.21 📠 05.55.04.20.22 email : bet87@larbre-ingenierie.fr

Date d'envoi de l'avis de publication : le 14 octobre 2008.